

## EVOLUTION DU PAIEMENT DE VOTRE TGAP

●  
JEUDI 10 SEPTEMBRE  
DE 9H À 10H

●  
MERCREDI 23 SEPTEMBRE  
DE 11H À 12H.

●  
MERCREDI 30 SEPTEMBRE  
DE 11H À 12H

### Ce qu'implique le [Décret du 16 avril 2020](#)

#### ● Les nouvelles modalités :

- La collecte est transférée de la DGDDI (Douanes) à la DGFIP (Finances Publiques)
- La déclaration de votre TGAP sur votre portail télédéclarant est annexée au formulaire de TVA
- Un acompte unique et modulable est à verser au mois d'octobre

#### ● Pour l'engagement de don libératoire :

- Vous avez la possibilité de moduler votre acompte à 0.
- Au moment du solde, vous pouvez ajuster votre don libératoire à l'AASQA afin de ne pas payer de taxe à l'administration sans pénalités.
- Votre don libératoire peut être versé jusqu'à la fin avril ou fin mai 2021 selon votre régime TVA.

# LE PAIEMENT DE LA TGAP EVOLUE

## Découvrez ce qui change en octobre 2020

Suite au [décret du 16 avril 2020](#), la gestion de la composante émissions polluantes de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP Air) a évolué.

Le soutien à l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) de votre région est encore plus opportun.

Les engagements de dons et les dons à **Atmo Auvergne-Rhône-Alpes** peuvent être déduits des acomptes et soldes de taxes dus au titre des émissions polluantes de vos installations.

●  
LES NOUVELLES  
MODALITÉS  
DE PAIEMENT

●  
CE QUE PERMET  
VOTRE SOUTIEN

●  
LES ÉTAPES  
CLÉS

●  
ILS NOUS  
FONT CONFIANCE

●  
ILS NOUS  
SOUTIENNENT DÉJÀ

●  
CONTACT

# LES NOUVELLES MODALITÉS 2020



## UN NOUVEAU COLLECTEUR : LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

La gestion de la TGAP est désormais confiée à la DGFIP, dans toutes ses composantes dont celle liée aux émissions polluantes (TGAP Air).



## UNE GESTION INTÉGRÉE DANS LE CADRE DES DÉCLARATIONS TVA

La déclaration d'acompte et la notice explicative correspondante (accessible courant été 2020) seront annexées à la déclaration de TVA (formulaire n°3310-A-SD) sur le portail de la DGFIP du déclarant début octobre 2020.



## UN ACOMPTE UNIQUE

Pour la TGAP Air, les 3 acomptes de mai, juillet et octobre sont remplacés par un acompte unique de 100 % à verser courant octobre.



# VOTRE SOUTIEN VOUS PERMET DE



## OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE

Votre adhésion à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes vous permet par un versement ou un engagement de dons libératoires de :

- ne pas verser d'acompte sur la composante Air
- reporter votre financement à avril ou mai 2021 sous forme de don à l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air



## AMÉLIORER VOTRE IMAGE DE MARQUE

- Vous inspirez une image positive par votre participation à la préservation de la qualité de l'air et du climat, vous contribuez à leur amélioration.
- Vous développez et valorisez votre politique RSE.



## DEVENIR ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE

- Vous rejoignez un groupe d'acteurs industriels qui partage les mêmes problématiques sur la qualité de l'air, le climat et l'énergie et échange sur des solutions concrètes.
- Vous bénéficiez d'un espace privilégié d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes (Etat, collectivités, industriels, associations, scientifiques).



## BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT EXPERT

- Vous bénéficiez de l'expertise scientifique et technique reconnue d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et de services spécialisés.
- Vous améliorez vos connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.



# LES 5 ÉTAPES CLÉS

Octobre 2020

Avril - Mai 2021

Déclaration d'acompte  
Alerte du service en charge des déclaration de TVA  
et versement de l'acompte et/ou modulation  
👉 [Formulaire TVA n°3310-A-SD](#)

Paiement du solde TGAP



Je calcule la  
composante  
"émissions  
polluantes" 2020



J'indique le  
montant brut de la  
composante  
« émissions  
polluantes »



Je module

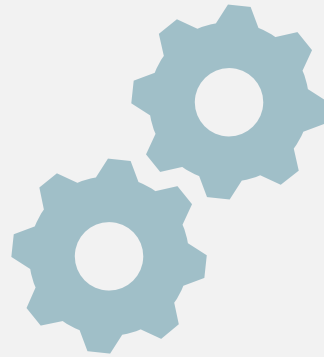


Je paie l'acompte



Je paie le solde

NB : Les dates limites des étapes varient selon le régime de TVA (voir FAQ).



# ETAPE

# 1

## Je calcule la composante "émissions polluantes" 2020

100 % de mes émissions polluantes N-1 à laquelle j'applique une majoration tarifaire de 1,6 % au titre de 2020.

NB : Le don versé au titre des émissions 2019 n'est plus déductible.

 *Aide en ligne sur [impot.gouv.fr](https://impot.gouv.fr)*

ETAPE SUIVANTE





# ETAPE

# 2

## J'indique le montant brut de la composante « émissions polluantes »

Les dons libératoires déjà versés entre le 1<sup>er</sup> juin 2020 et la date limite de déclaration d'acompte (octobre) sont à déduire du montant calculé à l'étape 1

 [Formulaire N°3310-A-SD](#)  
Rubrique 134 - ligne "composante émissions polluantes"

ETAPE SUIVANTE





# Je calcule l'acompte

☞ Ligne 134 : Acompte taxe générale sur les activités polluantes

## 1 - Je calcule la composante « émissions polluantes » 2020

Son montant correspond à 100% de mes émissions polluantes N-1 (2019) avec une majoration tarifaire de 1,6% correspondant au tarif 2020 (aide en ligne sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr)).

⚠ Le don versé au titre des émissions 2019 n'est plus déductible.

## 2 - J'indique le montant brut de la composante « émissions polluantes »

Je reporte le montant calculé à l'étape 1 après déduction des dons libératoires éventuellement versés entre le 1er juin 2020 et la date limite de déclaration d'acompte (octobre 2020).

NB : Ces dons déjà versés sont à renseigner dans le « cadre réservé à la correspondance » de la première page du formulaire n°3310-A.

134 Acompte taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (art 266 undecies du code des douanes)			
Montants bruts avant modulation et/ou imputation			
- composante émissions polluantes			
- composante huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes			
- composante lessives et préparations assimilées			
- composante matériaux d'extraction			
(a)	(b)	(c)	(d)
Montant de l'acompte global brut attendu (a)	Montant de la modulation (augmentation ou diminution) (b)	Montant de l'acompte après modulation ((c) = a - ou + b)	Montant de l'excédent éventuel 2019 à imputer <sup>1</sup> (d)
			Excédent à restituer (si a ou c) - d < 0
			4302
138 Contribution à l'accès au droit et à la justice (CGI, art. 1609 octotricies)			
			4286
<b>TOTAL DES LIGNES 47 à 138 (à reporter ligne 29 de la CA3)</b>			

# ETAPE

# 3

## Je module



Les promesses de dons libératoires aux AASQA permettent de moduler à la baisse l'acompte de la composante "émissions polluantes".

Si je m'engage à verser au moment du solde (avril-mai 2021) l'intégralité de ma TGAP Air à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'acompte de la composante émissions polluantes = 0. J'intègre dans la colonne "b" en négatif le montant de l'étape 2.

Le non-respect de l'engagement de dons entraînera des pénalités.

 *Formulaire N°3310-A-SD  
ligne 134 - colonne b*

ETAPE SUIVANTE



# Je module

☞ Ligne 134 : Acompte taxe générale sur les activités polluantes - Colonne b

Les promesses de dons libératoires à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes permettent de moduler à la baisse l'acompte de la composante « émissions polluantes ».

**Si je m'engage à verser l'intégralité de ma TGAP « émissions polluantes » à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'acompte de cette composante est mis à 0€.**



**J'inscris dans la colonne b en négatif,**

le montant de ma TGAP émissions polluantes de l'étape 2. (\*)

NB : le non-respect de l'engagement de dons pourra entraîner des pénalités, vous aurez toutefois la possibilité d'ajuster, au moment du solde, le don libératoire au montant réellement dû.

134	Acompte taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (art 266 undecies du code des douanes)				
<b>Montants bruts avant modulation et/ou imputation</b>					
	- composante émissions polluantes				
	- composante huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes				
	- composante lessives et préparations assimilées				
	- composante matériaux d'extraction				
	(a)	(b)	(c)	(d)	
	Montant de l'acompte global brut attendu (a)	Montant de la modulation (augmentation ou diminution) (b)	Montant de l'acompte après modulation ((c) = a - ou + b)	Montant de l'excédent éventuel 2019 à imputer <sup>1</sup> (d)	
		- XXX (*)			
				Excédent à restituer (si a ou c) -d < 0	
					4302
					4286
138	Contribution à l'accès au droit et à la justice (CGI, art. 1609 octotricies)				
<b>TOTAL DES LIGNES 47 à 138 (à reporter ligne 29 de la CA3)</b>					
					Solde restant dû si ((a ou c) - d > 0) ..... ..... .....

(\*) NB : les dons sont libératoires de l'impôt jusqu'à 171.000 € par établissement ou, pour un montant supérieur, jusqu'à 25 % des cotisations dues par l'établissement.  
 En cas d'interrogation nous nous tenons à votre disposition (voir contacts diapo 16)



# ETAPE

# 4

**Je paie l'acompte TGAP** sur l'ensemble des composantes déclarées de manière dématérialisée globalement avec le paiement de TVA.

Mais je ne paie pas pour la composante émissions polluantes TGAP si cette dernière est modulée à 0 (étape 3). Ceci me permet de conserver ma trésorerie jusqu'au solde (en avril-mai 2021)

Les déductions de dons et engagements de dons figurant aux étapes 2 et 3 ne sont valables que pour la composante "émissions polluantes".



ETAPE SUIVANTE 



## ETAPE

# 5

### Je paie le solde

En avril ou mai 2021, je déclare mes émissions polluantes 2020 réelles et je paie ma TGAP de manière dématérialisée via le formulaire TVA.

J'adapte le don versé à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes au montant réellement dû. Le solde dû pour la composante émissions polluantes = 0.

Le versement du don à l'AASQA doit intervenir avant déclaration et paiement du solde de la TGAP (avril ou mai 2021 selon mon régime de TVA).



*Paiement en ligne*

# ILS NOUS FONT CONFIANCE

3CB Bayet  
ADISSEO  
AEROPORTS St Exupéry  
AIR LIQUIDE F.I.  
ALPINE ALUMINIUM  
ARC Fused Alumina  
ALUMINIUM PECHINEY LRF  
AMCOR  
APRR  
ASF  
AREVA (ex. CEZUS Jarrie)  
ARKEMA  
ATMB  
AUBERT & DUVAL  
BAIKOWSKI  
BANQUE DE France IMPRIMERIE  
BLUESTAR SILICONES  
BONTAZ Centre  
CARBONE SAVOIE  
CCI Auvergne-Rhône-Alpes  
CCIAG  
CHEMIRON  
CEREAL PARTNERS France  
CHRU – Clermont-Ferrand  
CIMENTS CALCIA  
CLERVIA – DALKIA  
COGESTAR BALAN  
CONSTELLIUM  
COVERS FLEXIBLES  
CRISTAL UNION  
DALKIA  
DECOMATIC  
DES  
ECLA  
E.L.V.Y.A.  
ELYDE – La Duchère

ENGIE COFELY  
ENGIE RESEAU  
ERASTEEL  
EUROFLOAT  
EUROPAPI  
FERROPEM  
FRSEA  
GDE  
GEG Grenoble  
GERFLOR  
GOODYEAR DUNLOP France  
GRS VALTECH  
GRT GAZ  
INDUSTEEL France  
INDUSTELEC SUD EST  
IVECO FRANCE  
KEM ONE  
KERNEOS  
LAFARGE CIMENTS  
LINDE France  
LUCANE – Usine de Bayet  
LYON PARC AUTO  
METROPOLE DE LYON / UIOM (ex. COMMUNAUTE URBAINE)  
MEVIA – DALKIA  
MICHELIN  
Munksjö La Gere  
NOVACYL  
NOVAPEX  
NOVASEP SYNTHETIS  
O.I. MANUFACTURING  
OCV Chambéry France  
OMNITHERM  
OSIRIS  
PLACOPLATRE (St Gobain Chambéry)  
RDM La Rochette (ex CASCADES)  
RECYLEX

RENAULT TRUCKS  
RETIA  
RHODIA CHIMIE  
RHODIA OPERATIONS  
ROCKWOOL – Ste Eloy les Mines  
RUBIS SA Jarrie  
RUBIS TERMINAL (PROPRETOL)  
SANOFI CHIMIE Vertolaye  
SANOFI PASTEUR  
SAVOIE DECHETS  
SCAPA TAPES  
SCDC (Sté Chambérienne Distribution Chaleur)  
SDCF (Sté Distribution Chaleur Firminy)  
SDC MOULINS – Chaufferie de Moulins  
SET du Mt-Blanc  
SFTRF  
SIDEFAGE INCINERATION  
Siegwerk SA  
SITOM DES VALLEES DU MONT BLANC  
SITOM NORD ISERE  
SNF SAS  
SOLVAY RHODIA OPERATIONS Collonges  
SOLVAY OPERATIONS Pont de Claix  
SPL  
STEPAN EUROPE  
STORENGY - Stockage d'Etrez  
SUEZ RR IWS Chemicals France  
SYTRAL  
TEFAL  
TERRE D'ALLIANCES  
TORAY FILMS  
TOTAL ACS Givors  
TOTAL RAFFINAGE Feyzin  
TREDI  
TRIMET - Usine St-Jean-Maurienne  
UGITECH - Usine d'Ugine  
Union des Distilleries de la Méditerranée  
VALORLY  
VALTOM  
VENCOREX CHEMICALS (PERSTORP)  
VENISSIEUX ENERGIE  
VERALLIA  
VERNEA  
VICAT





# ILS NOUS SOUTIENNENT DÉJÀ

## ARKEMA JARRIE

GILLES CARRAZ  
DIRECTEUR

*L'apport d'Atmo Auvergne-Rhône Alpes et du réseau des AASQA est essentiel dans le débat avec les riverains de nos sites industriels sur le sujet sensible et complexe de la qualité de l'air et de son impact sur la santé.*

*Alors que la qualité de l'air n'a cessé globalement de s'améliorer grâce à des émissions industrielles en forte diminution, le grand public ressent une dégradation dans sa grande majorité.*

*La production par Atmo d'études et de résultats fiables et objectifs, reconnus par toutes les parties intéressées permet d'objectiver le débat et de mieux cibler les plans d'action d'amélioration.*

*C'est aussi pour cela que nous devons en tant qu'industriel nous assurer qu'Atmo garde les moyens d'assurer ces missions essentielles, qui sont de plus en plus diverses et de haute technicité.*



## TOTAL Raffinage France

LAURE DE GOMBERT  
RESPONSABLE ENVIRONNEMENT



*Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur incontournable du suivi de la qualité régionale de l'air et une aide pour la plateforme de Feyzin à la surveillance de la qualité de l'air autour de notre site. Il nous fournit des données qui nous permettent d'être vigilant quant au bon fonctionnement de notre plateforme.*

*C'est aussi un interlocuteur privilégié pour informer et dialoguer avec les riverains en toute transparence sur les émissions dans l'air de nos installations. Par son expertise et son fonctionnement quadripartite regroupant des acteurs de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, des industriels et des associations, il garantit l'indépendance et la transparence de l'information pour tous sur la qualité de l'air, ce qui le rend indispensable pour les décideurs.*

*Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'interlocuteur régional nous informant des actions innovantes et à fort impact menées sur le territoire et nous permet d'échanger à l'échelle d'un territoire entre acteurs de l'air. Enfin, comme l'air n'a pas de frontières, les partenariats transfrontaliers avec la Suisse ou l'Italie qu'Atmo Auvergne Rhône Alpes a pu nouer représentent un intérêt pour tous.*



## DALKIA

LUC NGUYEN  
REPRÉSENTANT DU GROUPE DALKIA



*Voici plus de 20 ans DALKIA soutient les AASQA depuis la création de la TGAP et plus particulièrement l'ensemble de celles de notre région Auvergne-Rhône-Alpes maintenant regroupées dans Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.*

*Ce soutien nous apparaît primordial pour assurer l'observatoire régional, l'expertise technique en matière de surveillance de l'air et pour intervenir en urgence lors d'épisode de pollution accidentelle pour mesurer l'impact sur les populations. Aujourd'hui, les dons des industriels sont toujours nécessaires pour le fonctionnement d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et pour le renouvellement du matériel de mesures.*



## VICAT

GILBERT ALCAZER  
DIRECTEUR ENVIRONNEMENT DE VICAT



*La surveillance de la qualité de l'air ambiant, notamment autour des installations industrielles, nécessite un savoir-faire et une expertise importante. Vicat a très vite compris que les mesures faites par un spécialiste indépendant étaient beaucoup plus fiables et impartiales que toute autre approche. Atmo Auvergne Rhône Alpes représente ce spécialiste indépendant dont le savoir et le savoir-faire procurent des mesures de qualité en garantissant au public une approche objective.*



# CONTACTS



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP  
**Magali HEBRARD** 09 72 13 20 74



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL  
**Claire LABARTETTE** 04 72 14 54 44



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP  
**Magali HEBRARD** 09 72 13 20 74



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL  
**Guillaume BRULBERT** 04 79 69 96 95



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP  
**Marie MIGNY** 04 69 73 20 62

VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL  
**Gladys MARY** 04 38 49 97 93



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP  
**Marie MIGNY** 04 69 73 20 62

VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL  
**Cyril BESSEYRE** 04 69 73 20 68



VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL  
**Cyril BESSEYRE** 04 69 73 20 68



VOTRE INTERLOCUTEUR TGAP  
**Marie MIGNY** 04 69 73 20 62

VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL  
**Gladys MARY** 04 38 49 97 93



**David PETRONE**  
DIRECTEUR ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER



**DIDIER CHAPUIS**  
DIRECTEUR ACTION ET TERRITOIRES

Réponses aux questions  
les plus posées par les participants  
Sur les 3 webinaires



## Doit-on continuer à utiliser Prodouane ?

*Le site PRODOUANE ne doit plus être utilisé, votre acompte TGAP doit être déclaré sur votre portail de télédéclaration de la TVA. Vos services financiers doivent centraliser l'ensemble des engagements de versements par n° SIREN à la ligne n°134 de la déclaration 3310-A-SD.*

# Comment gérer l'imputation du trop versé sur vos émissions de 2019 ?

Réponse personnalisée sur la base d'un extrait de la maquette de la notice DGFIP qui vous sera transmise à compter du 25 septembre. Au regard de ce document, il apparaît bien que vous aurez la possibilité d'imputer votre excédent 2019 sur votre acompte de 2020. Un imprimé spécial (2020-TGAP-REMB) à transmettre à votre centre des Impôts entreprise vous permettra de recouvrer les sommes correspondantes. Attention toutefois à ne pas vous tromper de destinataire, la DGDDI (Douanes) ne procède à aucun remboursement de taxe, seule la DGFIP (votre centre des impôts entreprise) est habilitée à le faire.



**Attention : Information de dernière minute (du 2 octobre 2020)**

Suite à nos derniers échanges avec la DGFIP, et à nos remontées « terrain » sur le fait de ne pouvoir obtenir un remboursement des trop perçus sur le projet de déclaration du mois d'avril/mai 2021, l'Administration apportera les précisions suivantes → La ligne AC « Déduction acompte déclaré » de la déclaration non encore diffusée, permettra de reporter le montant de l'acompte après modulation (colonne (c) de la déclaration d'acompte ci-dessous) vous permettant d'imputer votre trop versé au moment du solde.

## Modalités de remboursement de l'excédent

Si l'acompte N est insuffisant pour apurer l'excédent constaté en N-1, vous devez demander le remboursement du surplus de l'excédent sur l'imprimé 2020-TGAP-REMB.

## Imprimé 2020-TGAP-REMB

134 Acompte taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (art 266 undecies du code des douanes)

Montants bruts avant modulation et/ou imputation	
- composante émissions polluantes	8 176
- composante huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes	
- composante lessives et préparations assouplées	2 032
- composante matériaux d'extraction	

(a)	(b)	(c)	(d)
Montant de l'acompte global (brut attendu) (a)	Montant de la modulation (augmentation ou diminution) (b)	Montant de l'acompte après modulation ((a) + b) (c)	Montant de l'excédent éventuel 2019 à imputer (d)
10 208	-1 000	9 208	10 000

Excédent à restituer* (si a ou c) - d < 0	4302
Excédent à restituer* (si a ou c) - d > 0	0

### DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Montant du remboursement demandé :

1- Après imputation sur acompte d'octobre 2020

792

2- Suite à cession ou cessation totale d'activités en 2020

TOTAL

792

Le soussigné (nom, prénom, qualité) :

Signature de la personne habilitée à engager l'entreprise :

demande le remboursement de la somme<sup>1</sup> de (en chiffres) :

(représentant légal ou personne mandatée)

..... €

ACCOMPAGNEMENT  
POUR LES  
ACTEURS ECONOMIQUES

# **NOUVEAU MODE D'AFFECTATION DE LA TGAP**

**En raison de la diminution progressive de la collecte de la TGAP en lien avec la baisse des émissions industrielles, le conseil d'administration du 29 mai 2020 a pris les décisions suivantes :**

- 70% de la contribution des membres est affecté à titre irréductible à l'observatoire et 30 % peut être utilisée pour des études spécifiques.
- Le parc de matériel affecté à la surveillance réglementaire n'est plus mutualisé pour la réalisation d'études spécifiques.  
L'association se dotera progressivement d'un parc de matériel dédié aux études spécifiques.  
La maintenance et l'amortissement seront répercutés aux bénéficiaires de ces études après chiffrage du projet et déduction de la contribution irréductible dédiée à l'observatoire.



## UN INTERLOCUTEUR PAR TERRITOIRE

CLAIRE LABARTETTE : AIN ISÈRE RHÔNE  
GUILLAUME BRULFERT : AIN ET PAYS DE SAVOIE  
GLADYS MARY : SUD-SÈRE ET DRÔME-ARDÈCHE  
CYRIL BESSEYRE : LOIRE HAUTE-LOIRE ET AUVERGNE

## ÉPISODE DE POLLUTION

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCÉDURES PRÉFECTORALES ET LORS DES ÉPISODES DE POLLUTION

- Assistance sur la **compréhension** des dispositifs préfectoraux et l'accès à l'information
- Mise à disposition de **données analysées et interprétées**
- **Diagnostic d'émission** permettant d'objectiver la contribution d'une source par rapport aux autres
- Mise en perspective par rapport à d'autres territoires
- **Évaluation** du gain potentiel d'une action contraignante sur une source fixe pendant un épisode
- Évaluation quantifiée de l'efficacité des actions prévues
- Appui à la **communication** et relais d'information

**Notre objectif :** Accompagner la poursuite des efforts engagés par le secteur industriel dans la diminution des rejets de polluants



## INCIDENTS-ACCIDENTS

EVALUATION DE L'IMPACT ATMOSPHÉRIQUE LORS DE L'ACCIDENT ET ACCOMPAGNEMENT EN PHASE POST-ACCIDENTELLE

- **Organisation dédiée à la gestion de crise** (Unité prévision et vigilance et astreintes)
- **Moyens de prélèvement et d'analyse** spécifiques et opérationnels
- **Court délai de mobilisation**
- **Réactivité** des laboratoires
- **Information régulière** du public
- **Communication** et éléments de langage pour la gestion de crise

• 7 interventions en 3 ans

• Exemples d'interventions :

- Francin - 73 - Incendie d'un stock de bois
- Sablons - 38 - Incident d'une péniche sur le Rhône transportant du chlorure de vinyle à l'état gazeux
- Domerat - 03 - Incendie d'un centre de tri de déchets électroniques



## PROGRAMMES COLLECTIFS

STRATÉGIE RÉGIONALE DE SURVEILLANCE COMMUNE ET HARMONISÉE  
AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

**Programmes Phares :**  
Programme Régional de Surveillance des dioxines et des métaux lourds  
14 ans de suivi  
16 établissements volontaires  
En partenariat avec la DREAL et l'ARS



# EXPERTISE ACCOMPAGNEMENT\* DES ACTEURS INDUSTRIELS



## ÉTUDES SPÉCIFIQUES

INVESTIGATIONS PLUS POUSSÉES OU PLUS CIBLÉES POUR DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES OU POUR LE SUIVI DE POLLUANTS NON RÉGLEMENTÉS

- **Campagne de mesure et évaluation de l'impact des sites industriels sur la qualité de l'air :**  
Exemple : Sanofi, Vertolay (63), Rockwool, Saint-Eloy les mines (63), Aubert et Duval - Les Ancizes (63)  
Ugitech - UGINE (73), Sidéfage - Bellegarde sur Valserine (01)

• **Exemple de travaux spécifiques :**

Contribution aux études de zones multi-émettrices dans le Sud lyonnais, le Sud-grenoblois et le Pays roussillonnais, 2009  
Amélioration des connaissances sur les transferts Air-Eau de HAP, 2018  
Transfert des dioxines, furanes, PCB entre sol et atmosphère, 2014  
Mesure de méthane et évaluation de l'impact de la filière de méthanisation sur la qualité de l'air, 2017  
Surveillance du mercure gazeux dans le Sud grenoblois, de 2009 à 2012

- Gestion de mesures météorologiques

## NUISANCES ODORANTES

RECHERCHE DES SOURCES D'ODEURS ET AVERTISSEMENT DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN CAS D'ÉPISODE ODORANT  
OBJECTIVATION DES NUISANCES ODORANTES ET INTERFACE ENTRE LES ACTEURS CONCERNÉS

- **Une plateforme Web et une application mobile dédiée :** ODO  
<https://www.atmo-odo.fr/odouara>
- Constitution et formation de **jury de nez volontaires**
- **Exemple de travaux :**  
Val d'Azergues - 69 - Evaluation qualité de l'air au voisinage d'une cimenterie



## STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES

DÉVELOPPER DES ACTIONS VOLONTAIRES ET EXEMPLAIRES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE

- Soutien dans vos politiques **R&D et d'innovation**
- Conseils dans vos démarches **Plans De Mobilités (PDM)**
- Appui à la **sensibilisation** de vos collaborateurs
- **Valorisation** de vos actions en faveur de la qualité de l'air

**Ils nous ont fait confiance :**

Michelin, Valtom, Fondation Aubert et Duval,  
Réseau Green Arve Mont-Blanc, Syndicat National du décolletage

## DONNÉES

RÉPONSES AUX SOLlicitATIONS  
MISE À DISPOSITION DE DONNÉES FIABLES

Près de 500 réponses par an



## CONCERTATION TERRITORIALE

RENCONTRES RÉGULIÈRES  
AVIS ÉCLAIRÉ LORS DES CODERST  
PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITES

- Secteur économique bien représenté  
144 adhérents sur 250
- 18 comités territoriaux par an

## DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

AIDE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES  
POUR LE VERSEMENT DE LA TGAP À ATM0

\* 2 niveaux d'accompagnement : certains services présentés dans ce document sont compris dans le cadre d'une cotisation, tandis que d'autres travaux sont réalisables avec un financement complémentaire à un programme mutualisé. A définir avec le correspondant territorial et se reporter à l'offre d'Atmo pour ses membres (fiches d'intérêts)

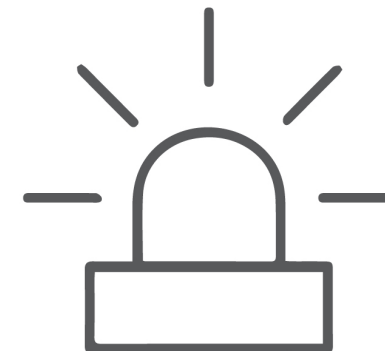


# ÉPISODE DE POLLUTION

BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCÉDURES PRÉFECTORALES  
ET LORS DES ÉPISODES DE POLLUTION

- Assistance sur la compréhension des dispositifs préfectoraux et l'accès à l'information
- Mise à disposition de données analysées et interprétées
- Diagnostic d'émission permettant d'objectiver la contribution d'une source par rapport aux autres
- Mise en perspective par rapport à d'autres territoires
- Évaluation du gain potentiel d'une action contraignante sur une source fixe pendant un épisode
- Évaluation quantifiée de l'efficacité des actions prévues
- Appui à la communication et relais d'information

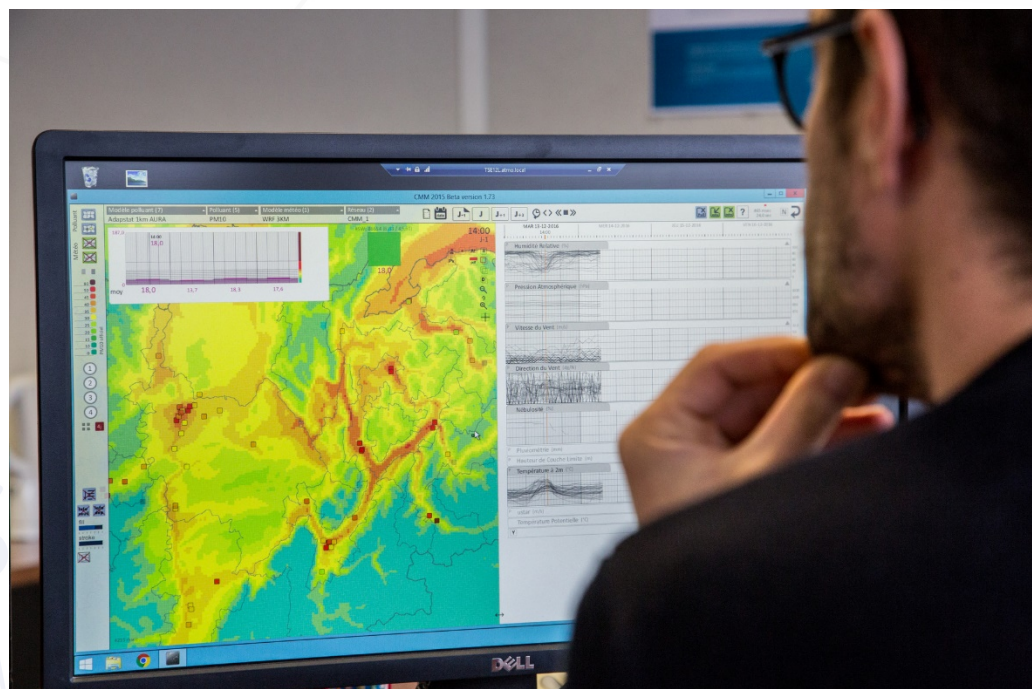
**Notre objectif :** Accompagner la poursuite des efforts engagés  
par le secteur industriel dans la diminution des rejets de polluants



INCIDENTS-ACCIDENT

EXPERTIS

ACCOMPAGNEM





interprétées  
la contribution d'une source par rapport aux autres  
ritoires  
ragnante sur une source fixe pendant un épisode  
s prévues  
ion

ite des efforts engagés  
on des rejets de polluants

## INCIDENTS-ACCIDENTS



### EVALUATION DE L'IMPACT ATMOSPHERIQUE LORS DE L'ACCIDENT ET ACCOMPAGNEMENT EN PHASE POST-ACCIDENTELLE

- Organisation dédiée à la gestion de crise (Unité prévision et vigilance et astreintes)
- Moyens de prélèvement et d'analyse spécifiques et opérationnels
- Court délai de mobilisation
- Réactivité des laboratoires
- Information régulière du public
- Communication et éléments de langage pour la gestion de crise

● 7 interventions en 3 ans

● **Exemples d'interventions :**

Francin - 73 - Incendie d'un stock de bois

Sablons -38 - Incident d'une péniche sur le Rhône transportant du chlorure de vinyle

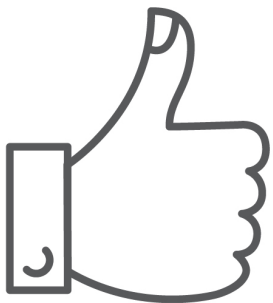
Domerat - 03 - Incendie d'un centre de tri de déchets électroniques



DONNÉES

RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS

## PROGRAMMES COLLECTIFS



STRATÉGIE RÉGIONALE DE SURVEILLANCE  
COMMUNE ET HARMONISÉE  
AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

### Programmes Phares :

Programme Régional de Surveillance des dioxines et des métaux lourds  
14 ans de suivi  
16 établissements volontaires  
En partenariat avec la DREAL et l'ARS



R DES ACTIVITÉS  
GLEMENTÉS

de l'air :  
Laval - Les Ancizes (6

• Campagne de n  
Exemple : Sano  
Ugitech - Ugine

Exemple de tes

EX  
ACC  
D  
I  
A



## ÉTUDES SPÉCIFIQUES

INVESTIGATIONS PLUS POUSSÉES OU PLUS CIBLÉES POUR DES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES OU POUR LE SUIVI DE POLLUANTS NON RÉGLEMENTÉS

- **Campagne de mesure et évaluation de l'impact des sites industriels sur la qualité de l'air :**  
Exemple : Sanofi, Vertolaye (63), Rockwool, Saint-Eloy les mines (63), Aubert et Duval - Les Ancizes (63)  
Ugitech - Ugine (73), Sidéfage - Bellegarde sur Valserine (01)
- **Exemple de travaux spécifiques :**  
Contribution aux études de zones multi-émettrices dans le Sud lyonnais, le Sud-grenoblois et le Pays roussillonnais, 2009  
Amélioration des connaissances sur les transferts Air-Eau de HAP, 2018  
Transfert des dioxines, furanes, PCB entre sol et atmosphère, 2014  
Mesure de méthane et évaluation de l'impact de la filière de méthanisation sur la qualité de l'air, 2017  
Surveillance du mercure gazeux dans le Sud grenoblois, de 2009 à 2012
- Gestion de mesures météorologiques



## NUISANCE

RECHERCHE DES SOURCES D'ORIGINE  
DIFFÉRENTS ACTEURS EN CAS DE  
OBJECTIVATION DES NUISANCES  
ENTRE LES ACTEURS CONCERNÉS

- Une plateforme Web et une application mobile  
<https://www.atmo-odo.fr/odoaura>

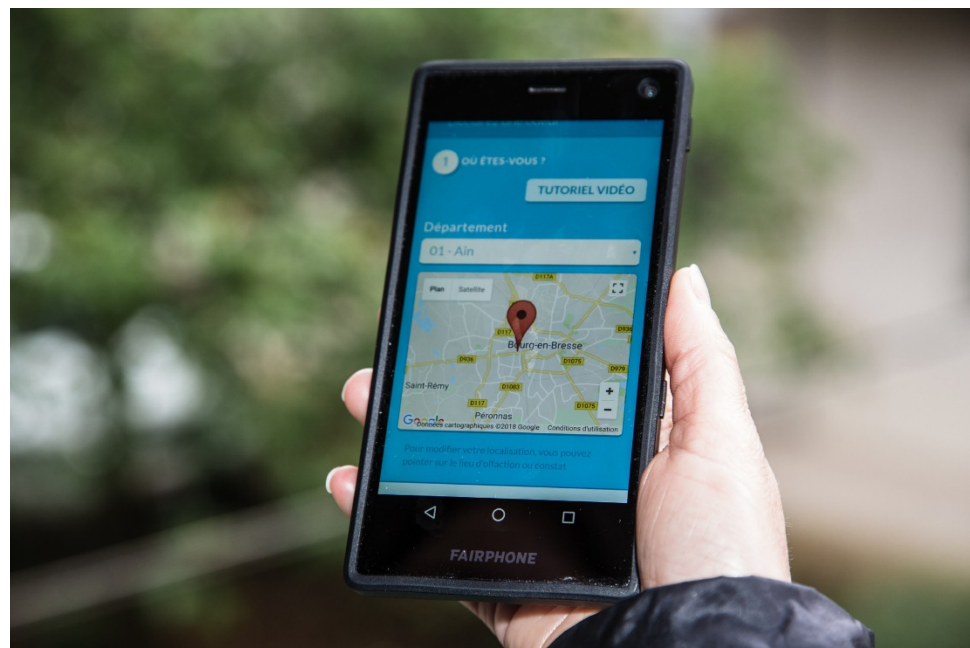
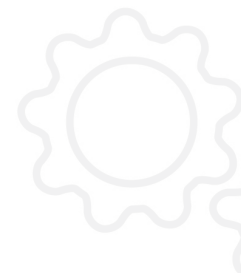




# NUISANCES ODORANTES

RECHERCHE DES SOURCES D'ODEURS ET AVERTISSEMENT DES DIFFÉRENTS ACTEURS EN CAS D'ÉPISODE ODORANT  
OBJECTIVATION DES NUISANCES ODORANTES ET INTERFACE ENTRE LES ACTEURS CONCERNÉS

- **Une plateforme Web et une application mobile dédiée :** ODO  
<https://www.atmo-odo.fr/odoaura>
- Constitution et formation de **jury de nez volontaires**
- **Exemple de travaux :**  
Val d'Azergues - 69 - Evaluation qualité de l'air au voisinage d'une cimenterie





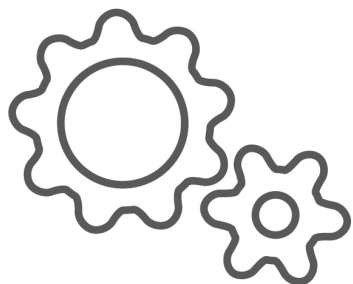
# STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES

DÉVELOPPER DES ACTIONS VOLONTAIRES ET EXEMPLAIRES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE

- Soutien dans vos politiques R&D et d'innovation
- Conseils dans vos démarches Plans De Mobilités (PDM)
- Appui à la sensibilisation de vos collaborateurs
- Valorisation de vos actions en faveur de la qualité de l'air

## Ils nous ont fait confiance :

Michelin, Valtom, Fondation Aubert et Duval,  
Réseau Green Arve Mont-Blanc, Syndicat National du décolletage

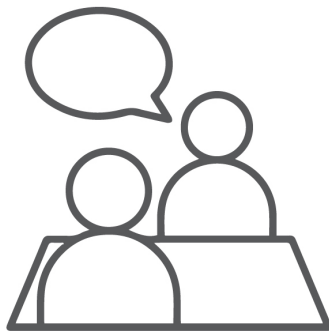


\* 2 niveaux d'accompagnement  
financement complet



## DONNÉES

RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS  
MISE À DISPOSITION DE DONNÉES FIABLES



Près de **500** réponses par an

## CONCERTATION TERRITORIALE

RENCONTRES RÉGULIÈRES  
AVIS ÉCLAIRÉ LORS DES CODERST  
PARTICIPATIONS AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITES

- Secteur économique bien représenté  
**144** adhérents sur 250
- **18** comités territoriaux par an

## DÉMARCHE ADMINISTRATIVE

AIDE DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES  
POUR LE VERSEMENT DE LA TGAP À ATMO





# DECOUVRIR L'OFFRE D'ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Être membre d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, c'est :**

- Participer au développement d'un observatoire mutualisé au service de l'intérêt général.
- Bénéficier d'un équipement de surveillance et de données de référence, d'outils de diagnostic, d'accompagnement et d'aide à la décision utile pour vos projets.
- Être accompagné dans l'interprétation et l'usage des données de l'observatoire.
- Rajouter à un réseau d'acteurs professionnels et associatifs régionaux rassemblant plus de 300 membres qui agissent pour la qualité de l'air.
- Disposer d'un contact privilégié avec le référent de votre territoire.

**ADHÉSION ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

Notre partenariat

Notre accompagnement

**CE QU'ATMO VOUS PROPOSE**

Notre ambition

**OFFRONS DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'AIR DE NOS TERRITOIRES**

Atmo AUVERGNE RHÔNE-ALPES

- 1 OFFRONS DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR L'AIR DE NOS TERRITOIRES  
Notre ambition
- 2 CE QU'ATMO VOUS PROPOSE  
Notre accompagnement
- 3 ADHÉSION ET ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES  
Notre partenariat
- 4 NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE  
Fiches d'intérêt
- 5 ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
L'observatoire régional

Atmo AUVERGNE RHÔNE-ALPES  
Gladys MARY  
Nécessaire sur rendez-vous : Sud Isère, Drôme, Ardèche  
Tel. : 04 38 49 97 93 - [gm@atmo-au.fr](mailto:gm@atmo-au.fr)  
Atmo Auvergne Rhône-Alpes, 3 allée des Larkers, 69500 BRON  
Standard : 00 72 26 48 90  
[www.atmo-auvergne-rhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergne-rhonealpes.fr)

Je souhaite recevoir un kit [par courrier](#)

Je consulte les documents en ligne :

- [1. Notre ambition - Offrons de nouvelles perspectives pour l'air de nos territoires](#)
- [2. Notre accompagnement - Ce qu'Atmo vous propose](#)
- [3. Notre partenariat - Adhésion et engagements réciproques](#)
- [4. Nos fiches d'intérêts - Sommaire des 15 fiches](#)
- [5. L'observatoire régional - Atmo Auvergne-Rhône-Alpes](#)